



service public d'eau potable

Rapport d'activités 2015

Compétences et territoires
Gouvernance
Temps forts
Protection et gestion de la ressource
Production
Transport
Distribution
Commission consultative
Contrôle d'exploitation
Moyens financiers
Moyens humains



Le mot du Président



« La conduite d'un service d'eau potable est complexe : elle est d'abord technique, mais aussi financière et en lien direct avec l'abonné.

Je considère qu'il est important de faire connaître et comprendre à tout un chacun que l'eau, disponible 24h/24 et de qualité qui coule au robinet est le fruit d'un important travail de gestion et protection de la ressource, de prélèvement, de traitement et de transport, avec en ligne de mire, la satisfaction des abonnés.

Ce rapport d'activités 2015 se veut pédagogique et illustré. Il reprend non seulement des bilans chiffrés, mais également quelques événements et projets phares de l'année écoulée. Sans dévoiler la suite du document, je souhaite en citer trois :

- ▼ Le développement de la coopération entre les syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest, constitués en Pôle,
- ▼ La cérémonie des 40 ans de Eau du Morbihan, marquant la continuité de cet outil de mutualisation et l'attachement des élus et partenaires à cette organisation solidaire,
- ▼ Et surtout, la vidange et l'assec du Lac de Guerlédan, lors desquels la solidarité technique et financière mise en œuvre depuis 40 ans a de nouveau prouvé son efficacité.

En effet, l'anticipation et les travaux réalisés l'année précédente, ainsi que la gestion fine des ressources, des unités de production et du réseau d'interconnexion en 2015, ont permis d'assurer la continuité du service public d'eau potable, malgré l'arrêt temporaire de plusieurs unités de production du Blavet. La gestion de cet événement en 2015 est donc de ce point de vue une réussite.

Cette solidarité est un gage de qualité et de réactivité. En août 2015, la loi NOTRe vient bouleverser l'organisation des compétences : Eau du Morbihan adaptera sa gouvernance afin que les communautés de communes et d'agglomération, bientôt nouvellement compétentes, puissent trouver en ce syndicat historique un outil de développement, au service de l'aménagement des territoires. »



Le Président,
Aimé KERGUERIS



////////////////////

Sommaire

Compétences et territoires	P.4
Gouvernance	P.5
Temps forts	P.6
Protection et gestion de la ressource	P.11
Production	P.13
Transport	P.14
Distribution	P.16
Commission Consultative des Services Publics Locaux	P.19
Contrôle d'exploitation	P.20
Moyens financiers	P.21
Moyens humains	P.23



Compétences et territoires

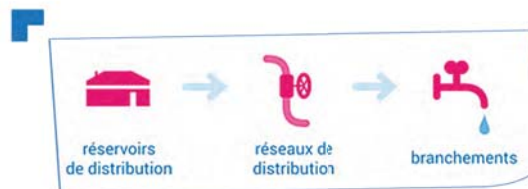
Par transfert de ses membres, Eau du Morbihan exerce :

Les compétences obligatoires Production et Transport :



sur 232 communes pour 568 000 habitants (population DGF), et 30,7 millions de mètres cubes d'eau livrés, sécurisés par 199 km de canalisations de transport gérées par Eau du Morbihan.

La compétence optionnelle Distribution :

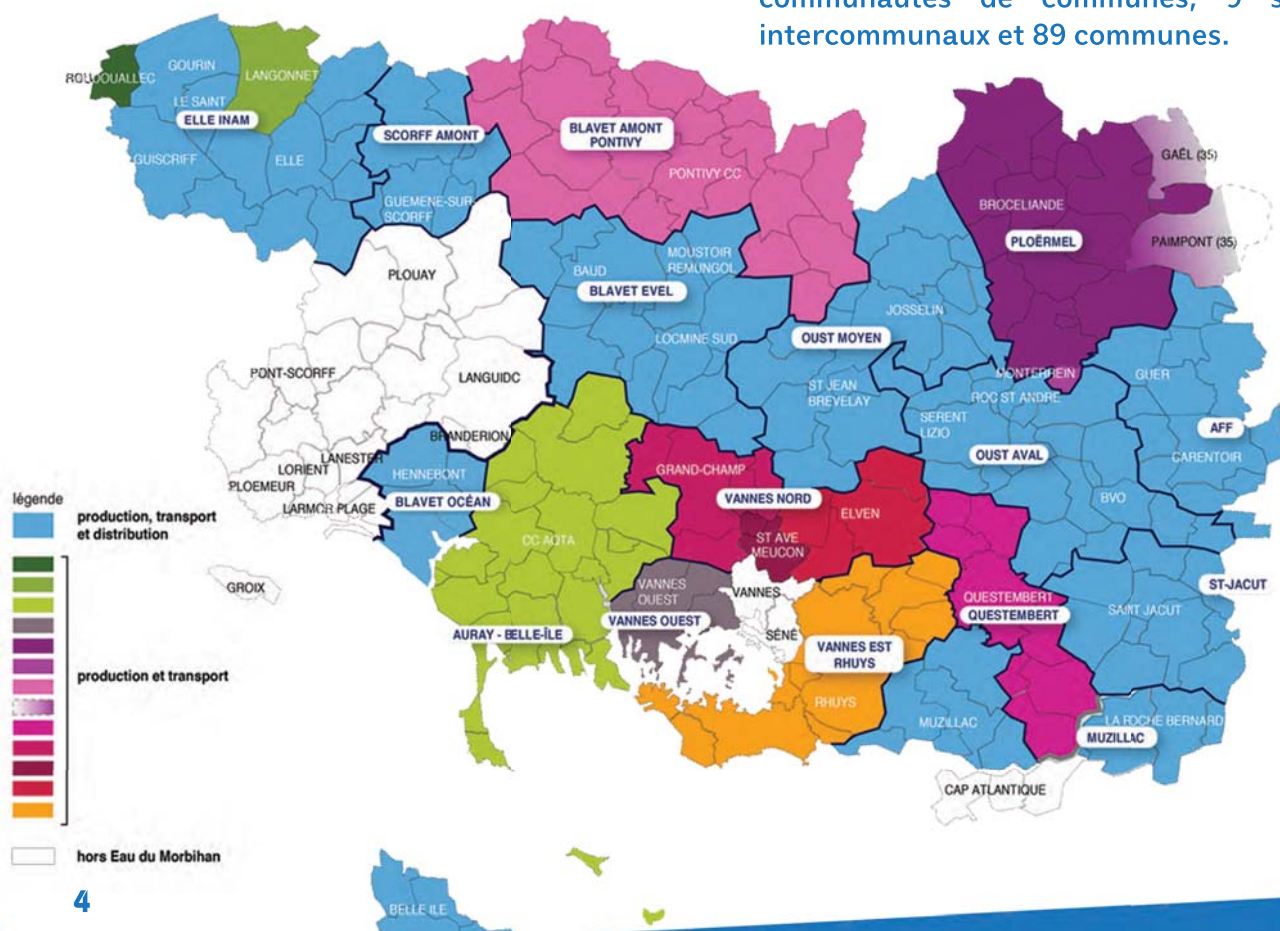


sur 120 communes, pour environ 109 700 abonnés, et 10,7 millions de mètres cubes vendus.

En 2015, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, ancrage local, unités de représentation des élus et lieu de débat. Sur l'ensemble d'entre eux, le syndicat exerce les compétences Production et Transport. Sur les collèges représentés en bleu, il exerce en plus la compétence optionnelle Distribution.

Le syndicat compte 102 membres : 4 communautés de communes, 9 syndicats intercommunaux et 89 communes.

Collèges territoriaux Situation 2015





Gouvernance

Le Comité Syndical est composé de 96 délégués, désignés par les collèges territoriaux, selon une clé de représentation fixée dans les statuts du syndicat. Le Comité Syndical a désigné le Président et 15 Vice-présidents composant le Bureau.

LE BUREAU

2016

Compétences
production
transport

Compétences
totales

Vice-président
fonctionnel


Président
 Collège territorial Blavet
 Ocean
Aimé KERGUERIS


 Vice-président affaires
 administratives et financières
 collège territorial Auray Belle-Ile
 Compétence totale sur Belle-Ile
Michel JEANNOT


 Vice-président production et
 transport
 collège territorial Blavet Amont
 Pontivy
Bernard DELHAYE


 Vice-président
 collège territorial Scorff Amont
René LE MOULLEC


 Vice-président
 collège territorial de St-Jacut
Armand JAOUEN


 Vice-président
 collège territorial de l'AIIF
Vincent COWEIT


 Vice-président
 collège territorial Vannes Ouest
Denis BERTHOLOM


 Vice-président
 collège territorial Oust Moyen
Francis MOUNIER


 Vice-président
 collège territorial de Ploemel
Lucien LE BORGNE


 Vice-présidente
 collège territorial Elk Inam
 Compétence production transport
 sur Roudoulec et Languenet
Maryannick GUIGUEN


 Vice-président distribution
 collège territorial Oust Aval
Kéré MUNTLE


 Vice-président relations avec les
 abonnés
 collège territorial Blavet Evel
Raymond LAUDHIN


 Vice-président
 collège territorial Vannes nord
Thierry EVENO


 Vice-président
 collège territorial de Muillac
Guy RIVAL


 Vice-président
 collège territorial Vannes Est
 Rhuys
Dominique PLAT


 Vice-président
 collège territorial de Questembert
Gilbert PERRON

NB : en 2016, M. Thierry EVENO a été élu Vice-président en remplacement de Mme Anne GALLO, Maire de St Avé, démissionnaire.

Janvier

- 28/29** : participation au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE) à Rennes
- 29** : signature de la convention constitutive du Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest et élection de son Président
- 30** : réunion publique relative à la vidange du Lac de Guerlédan

Mars

- 13** : Bureau Syndical
- 27** : Comité Syndical
- 29** : inauguration de l'unité de production de Mangoër 2 à Cléguérec

Avril

- 01** : vidange du Lac de Guerlédan par ouverture des vannes de fond
- 16** : réunion du Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest à Vannes
- 17** : passage du culot et écoulement libre du Blavet, Lac de Guerlédan vide

Mai

- 22** : cérémonie des 40 ans du Syndicat de l'Eau du Morbihan

Juin

- 09** : inauguration du feeder Gourin-Le Faouët
- 12** : Bureau Syndical
- 19** : inauguration du feeder Belz-Ploëmel
- 25** : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- 26** : Comité Syndical

Juillet

- 13** : arrêté de dérogation au prélèvement des usines de Mangoër 1 et Mangoër 2 (Cléguérec)
- 20** : comité «sécheresse» en Préfecture
- 21** : arrêté de dérogation au prélèvement de l'usine du Déversoir (Pontivy)
- 22** : arrêté préfectoral de restriction d'usages de l'eau du réseau public

Septembre

- 25** : Bureau Syndical

Octobre

- 06** : réunion du Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest à Vannes
- 16** : Bureau Syndical
- 30** : Comité Syndical

Novembre

- 01** : début de la reconstitution du stock dans la retenue de Guerlédan
- 05** : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- 20** : Bureau Syndical

Décembre

- 04** : Comité Syndical
- 07** : réunion du Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest à Vannes





Temps forts 2015 : 40 ans de solidarité

- Le 22 mai 2015, de nombreux élus et partenaires sont venus célébrer les **40 ans de Eau du Morbihan**, en présence de M. Thomas DEGOS, Préfet, M. François GOULARD, Président du Conseil Départemental et de M. David ROBO, Maire de Vannes. Ce rassemblement convivial marque l'attachement des élus à l'organisation solidaire de la gestion de l'eau potable mise en œuvre depuis 1974.



Initialement destiné à assurer l'accès à l'eau potable dans le Morbihan intérieur par le développement de la desserte, le syndicat a progressivement élargi ses missions en matière de développement, protection et partage de la ressource. A ce titre, il a développé un réseau départemental structurant d'interconnexions afin d'assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable.



De la source au robinet, 40 ans à votre service !





Temps forts 2015 : assec de Guerlédan

Le niveau du Lac de Guerlédan s'est progressivement abaissé, jusqu'à l'assec mi-avril 2015, pour 6 mois. Cet assec était nécessaire pour permettre à EDF, concessionnaire au titre de l'hydroélectricité, de procéder à des travaux de sécurisation du barrage. Le Lac s'est rempli progressivement à partir du 1^{er} novembre 2015.

Une mobilisation importante pour assurer la continuité du service public d'eau potable.

Plusieurs usines majeures gérées par Eau du Morbihan produisent de l'eau potable à partir du Blavet, qui représente 50 % de la ressource en eau brute du territoire de Eau du Morbihan. Le débit du Blavet est en effet soutenu par le Lac de Guerlédan à hauteur de $2,5 \text{ m}^3/\text{s}$.

Pour faire face à cet événement, Eau du Morbihan a mobilisé depuis début 2013 d'importants moyens d'étude et d'ingénierie pour identifier tous les impacts potentiels et les solutions techniques pour y faire face, et a participé activement à la concertation initiée par l'Etat.

Le calendrier de certains projets a été anticipé (canalisation de sécurisation entre Belz et Ploëmel de juin à décembre 2014, construction de l'usine de Mangoër 2 à Cléguérec).

Des adaptations techniques ont été réalisées (augmentation de la capacité du surpresseur de Kerpolican à Baud à $500 \text{ m}^3/\text{h}$, essais hydrauliques,...) pour mobiliser le réseau départemental d'interconnexions dans une configuration différente de sa gestion habituelle, permettant de « remonter » de l'eau potable produite au sud du département, vers le nord et en particulier le secteur de Pontivy communauté, en cas d'arrêt d'usines de l'amont du Blavet morbihannais.



La gestion de l'eau potable pendant l'épisode de vidange (1 mois en avril 2015) : le Lac a été progressivement vidé, ce qui a engendré une modification de la qualité des eaux brutes prélevées pour la production d'eau potable. Pour faire face à ces changements de qualité, des adaptations des filières de traitement de plusieurs usines de production d'eau potable avaient été mises en œuvre dès 2014.

La qualité de l'eau sortant du Lac s'est fortement dégradée, ce qui a contrarié le fonctionnement des usines de production. L'usine de Mangoër 1 à Cléguérec a été arrêtée début avril. L'usine de Mangoër 2 mise en service en mars 2015, plus performante, a pris le relais, et a également suppléé l'arrêt de l'usine du Déversoir à Pontivy, arrêtée durant plusieurs jours, à titre préventif. Cette production locale réduite a été complétée par l'eau produite sur d'autres usines alimentant le réseau d'interconnexions départemental.



Après le passage du « culot » (fond du Lac très chargé) mi-avril, le débit qui s'est écoulé était le débit naturel du Blavet et la qualité de l'eau s'est stabilisée. Les usines de Mangoër 1 et 2, et du Déversoir ont été remises en route.

▼ **La phase d'assec de mai à octobre 2015 durant laquelle le Lac a été vide.**

Dans ce cas, le débit du Blavet n'est plus soutenu : l'eau qui coule provient exclusivement de la pluviométrie et constitue le débit naturel du Blavet. Pour prévenir des arrêts d'usine pour cause de niveau trop bas du débit, empêchant le prélèvement, le réseau d'interconnexions départemental a été en permanence mis en configuration pour pouvoir acheminer de l'eau sur tout le périmètre, le cas échéant à partir d'autres ressources disponibles. Ce mode opératoire a nécessité des adaptations hydrauliques et de fonctionnement des quelques 200 km de «feeders», surpresseurs et stockages. Cette gestion a mobilisé également des achats d'eau à la ville de Vannes, ainsi qu'à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Au vu du débit naturel du Blavet en juillet, Eau du Morbihan a sollicité auprès du Préfet une dérogation pour poursuivre les prélèvements dans le Blavet à titre préventif.

En parallèle, les productions à partir des usines prélevant dans le Lac au Duc (Ploërmel) et les retenues de Trégat (Theix) et Tréauray (Pluneret), ont été réduites, afin de préserver les stocks et anticiper la forte demande en eau habituellement observée au mois d'août, et assurer la continuité du service en arrière saison.

▼ **La gestion de la ressource et continuité de service : mission accomplie**

Les déficits ponctuels de ressource en eau brute venant du Blavet pour alimenter les usines de production d'eau potable de ce secteur ont été compensés par la mobilisation des autres ressources disponibles sur le périmètre de Eau du Morbihan, une gestion préventive, un pilotage fin des infrastructures de Production et de Transport. A cette configuration particulière s'est ajouté un épisode de relative sécheresse : les débits ont atteint des niveaux bas à très bas, et ce pendant une période prolongée, encore visible en fin d'année 2015.

Malgré tout, et même si l'ensemble des abonnés et consommateurs d'eau (particuliers, acteurs économiques, collectivités) étaient concernés, aucun changement n'a été perçu. Pas de changement, pas de dysfonctionnement, pas de rupture d'alimentation : la mission de continuité du service public d'eau potable a donc été remplie avec succès durant cet épisode particulier de Guerlédan 2015.





Temps forts 2015 : un Pôle dans l'Ouest

La gestion mutualisée imaginée en 1974 en Morbihan reste une exception, même si plusieurs syndicats de grande taille, recherchant également la solidarité, ont vu le jour, notamment dans le Grand Ouest.

Ces derniers se sont d'ailleurs regroupés au sein du **Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest**, pôle de collaboration et d'échange, dont la convention constitutive a été signée le 29 janvier 2015 par les Présidents de 7 syndicats départementaux : le SDAEP 22, le SMG 35, Atlantic'eau, le SDEau 50, Eau du Morbihan, le SDE 61 et Vendée Eau. Le Pôle s'est réuni 3 fois en 2015, sous la Présidence de Aimé KERGUERIS, au siège de Eau du Morbihan.

La Présidence est assurée en 2016 par Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.



Le Pôle, en relation permanente avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a insisté et oeuvré pour que cette organisation soit prise en compte lors des débats parlementaires relatifs à la loi NOTRe.

Les conférences organisées en 2015 par Eau du Morbihan ont principalement porté sur la réforme territoriale et la prise en compte des organisations départementales dans le domaine de l'eau au sein des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale.



Ce Pôle a pour but de partager les expériences entre ses membres, mais aussi de valoriser et de promouvoir cette organisation solidaire et technique, qui fait abstraction des limites administratives, notamment auprès d'autres acteurs dans certains départements. Certains cherchent en effet un mode de gouvernance cohérent avec une vision et une gestion globale de la ressource et du service d'eau potable rendu aux abonnés.



Pour en savoir plus:
www.eaupotable-grandouest.fr



Protection et gestion de la ressource

▼ Périmètres de protection

- ▼ 90 % des 40 unités de production à partir d'eau souterraine disposent de ressources protégées par DUP (Déclaration d'Utilité Publique).
- ▼ 81 % des 16 usines de production à partir de d'eau superficielle disposent de ressources protégées par DUP,
Soit un total de 86 %.



Plusieurs dossiers ont connu des évolutions en 2015 :

- ▼ Arrêté de DUP du 23 décembre 2015 établissant les périmètres de protection du prélèvement dans l'Ellé de l'unité de production de Barrégant au Faouët.
- ▼ Arrêté de DUP du 08 janvier 2016 établissant les périmètres de protection des 3 forages de Hoëdic.

▼ Ressource

Dans l'objectif de diversifier les ressources en eau, le syndicat poursuit ses recherches en eau souterraine. En 2015, 2 nouveaux programmes ont été initiés sur Rhuys et Plouray.

Les actions préventives, la politique d'acquisition foncière et de boisement au sein des périmètres de protection des captages d'eau souterraine permettent d'améliorer la qualité de l'eau.

Eau du Morbihan soutient également les programmes contractuels de bassins versants pour environ 300 000 € par an.



La liste des captages prioritaires établie au titre de la loi Grenelle 1 de l'Environnement a été complétée. Depuis l'adoption en novembre 2015 du nouveau SDAGE Loire-Bretagne, le Morbihan compte dorénavant 8 captages prioritaires dont 6 sur le périmètre de Eau du Morbihan :

- ▼ La Herbinaye dans l'Oust (eau superficielle) à Guillac,
- ▼ Carrouis à Béganne,
- ▼ Coetven à Ploërdut,
- ▼ Fandemay à Carentoir,
- ▼ Gué Blandin à Saint-Jacut-les-Pins,
- ▼ Kerdaniel à Saint-Jean-Brévelay.

Eau du Morbihan contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages, notamment en collaboration avec les structures de bassin versant.





Protection et gestion de la ressource

■ Suivi des barrages

9 barrages de retenues d'eau brute sous la responsabilité de Eau du Morbihan sont classés vis-à-vis de la sécurité publique. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'un diagnostic, d'une étude de dangers et d'une surveillance régulière. Ces études peuvent démontrer la nécessité de travaux de mise en sécurité.

La gestion de ces barrages inclut les aménagements nécessaires pour assurer la continuité écologique.



■ Actualité 2015

Par délibération du 19 mars 2015, le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Vannes Ouest, propriétaire, a décidé de **l'effacement du barrage de Pont Sal** et de l'usine de production attenante. Ces ouvrages, mis à disposition de Eau du Morbihan pour l'exercice de la compétence Production, ne sont plus utilisés depuis août 2012.

Les motivations de cette décision reposent sur la faible disponibilité et la qualité dégradée de la ressource, ainsi que la vétusté de l'usine. Cet arrêt, programmé depuis 2003 dans le cadre du schéma directeur départemental, est rendu possible par la mise en œuvre de solutions alternatives d'alimentation (réseau d'interconnexions et ville de Vannes).

Suite à cette décision, Eau du Morbihan, actuellement en charge de ces installations, mène en 2016 les études préalables aux travaux prévus pour 2017. L'effacement du barrage permettra de redonner au cours d'eau son cheminement naturel et améliorera la continuité écologique.





Production

Patrimoine

Le patrimoine production en service en 2015 se compose de :

- 270 km de canalisations,
- 55 réservoirs principaux «de tête»,
- 24 surpressions,
- 16 usines de traitement d'eau de surface fournissant 80 % de l'eau produite,
- 38 usines d'eau souterraine fournissant 20 % de l'eau produite.

Leur capacité de production varie de 5 m³/h (100 m³/j) à 1 250 m³/h (22 000 m³/j).

28,5 Mm³ ont été produits en 2015, complétés à hauteur de 5,1 Mm³ d'achat d'eau extérieur.

Travaux



Clégüelec – Création de l'unité de production de 500 m³/h dite Mangoër 2 – 8,8 M€ – Septembre 2013/décembre 2014 – Inauguration le 29 mars 2015.



Pluvigner – Modernisation et extension de la station de Kergoudeler – 50 m³/h – 650 k€ – Mise en service septembre 2015.



Treffléan – Mars 2015 : démarrage du chantier de construction de la nouvelle unité du Marais – 8,2 M€ – 400 m³/h – En remplacement de l'usine de Trégat à Theix – Mise en service prévisionnelle en janvier 2017.

Le patrimoine

Outre les réservoirs et surpresseurs, l'exercice de la compétence Transport repose en 2015 sur 199 km de canalisations de gros diamètre, ou feeders, assurant la sécurisation de l'alimentation en eau sur l'ensemble du périmètre de Eau du Morbihan. Ils sont interconnectés avec les canalisations de gros diamètre de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et le réseau de distribution de la ville de Vannes. Ce réseau permet, à partir des principales usines de production de forte capacité et des achats d'eau extérieurs, de fournir de l'eau potable partout, à tout moment.

Schéma départemental d'interconnexions et de sécurisation





Transport

Travaux

Augmentation de la capacité du surpresseur de Kerpolican à Baud – 500 m³/h – Mise en service mars 2015.



Interconnexion de secours entre les usines de Toultreincq à Gourin et de Barrégant au Faouët – 16 km – Ø 250 – Mise en service avril 2015 – Réceptionnée le 9 juin 2015.

Liaison Belz-Ploëmel - Sécurisation de l'usine de Tréauray à Pluneret par l'usine de Langroise à Hennebont – 12,5 km – Ø 500 – Mai à décembre 2014 – Réceptionnée le 19 juin 2015.





Distribution

Le patrimoine

7 200 km de réseaux avec un rendement du réseau de distribution à l'échelle du périmètre de 85,7 %.

16 abonnés par km de réseau, caractéristique d'un secteur rural. Les coûts fixes ramenés à l'abonné sont donc importants.

Légende

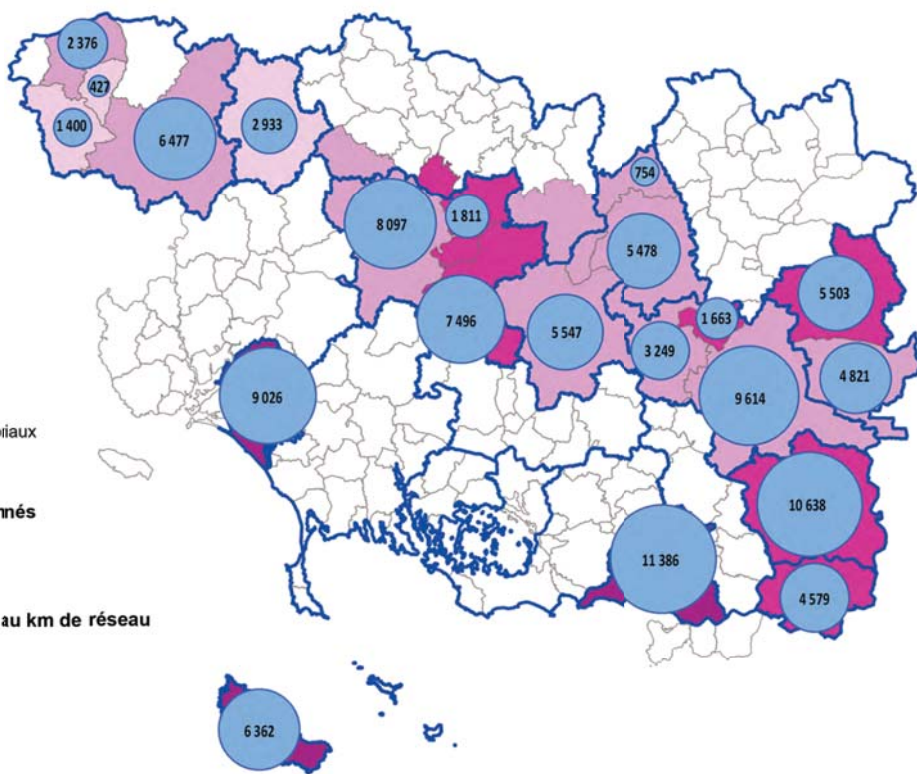
Collèges Territoriaux
Communes

Nombre total d'abonnés

3 000

Nombre d'abonnés au km de réseau hors branchement

≤10
≤15
≤20
≤30



Programme 2015

7 M€ de travaux, ont permis d'assurer :

- Le renouvellement des canalisations, pour maintenir ou améliorer le rendement et limiter les pertes par fuite, éviter les casses sur les réseaux anciens... dans le cadre d'une gestion patrimoniale du réseau,
- La réhabilitation de réservoirs et la mise en place de surpresseurs,
- Les extensions et renforcements du réseau, pour desservir de nouveaux abonnés.

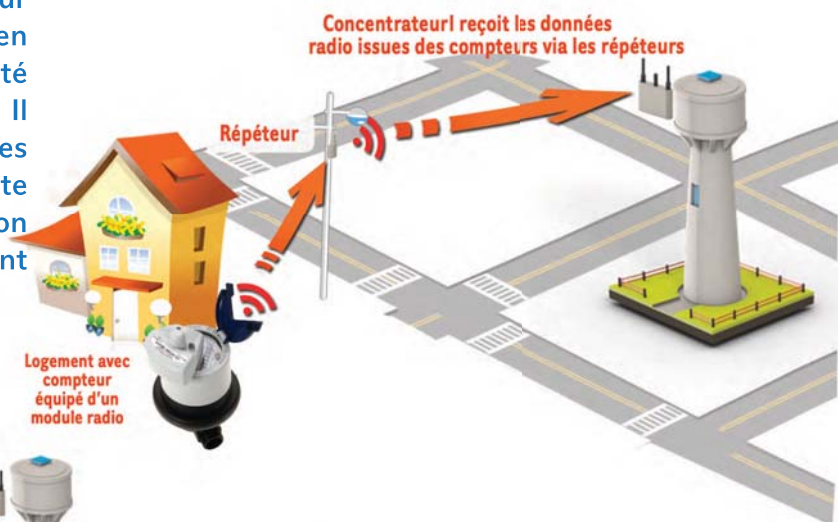


Distribution

▼ Télérelevé des compteurs

Le déploiement à titre expérimental du télérelevé des compteurs engagé en 2014 sur Belle-Ile, Billiers et Damgan est opérationnel en 2015. Quelques 10 000 compteurs ont ainsi été renouvelés et équipés en quelques mois. Il permet un suivi en temps réel des consommations, permettant de détecter toute anomalie (intrusion d'eau, surconsommation par fuite, ...) et donc de réagir très rapidement pour stopper les désordres identifiés.

Solution avec répéteurs



Solution sans répéteurs



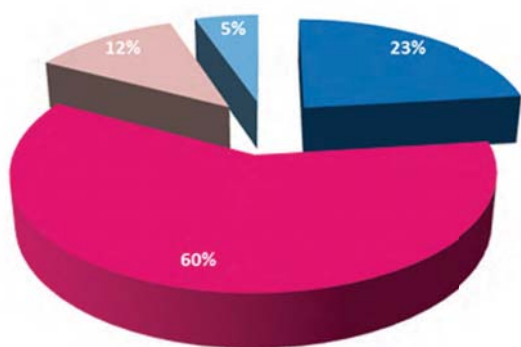


Distribution

Chiffres clés :

- Nombre d'abonnés sur périmètre Distribution : **109 733 abonnés**
- Population (DGF) desservie : **213 799 habitants**
- Volume consommé : **10,7 Mm³**
- Participation Fonds Solidarité Logement : **14 855 €**

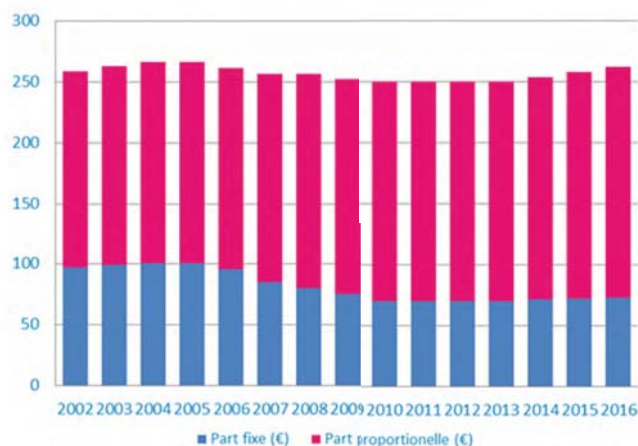
Composition de la facture d'eau
120 m³ au 01/01/2015



■ Part fixe ■ Part proportionnelle ■ Redevance pollution ■ TVA

Prix au m³ pour une facture type de 120 m³ (TVA et redevance pollution comprises)

Evolution de la facture d'eau 120 m³



Facture type 120 m³ hors taxe et hors redevance

Les tarifs 2015 aux abonnés du service Eau du Morbihan Distribution

Le tarif à l'abonné est constitué d'une part fixe, l'abonnement, et d'une part variable en fonction de la consommation.

Pour un usage domestique et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le tarif 2015 est de :

Abonnement : 72 € HT

Prix/m³ : 1,55 € HT

Soit un prix de 2,15 €/m³, hors redevances et taxes et de 2,60 €/m³ taxes et redevances comprises.





Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux 2015

Cette commission, obligatoire, est composée de 6 élus membres du Comité Syndical et de 5 représentants d'associations. Les chambres consulaires sont également représentées, en tant qu'invités permanents à voix consultative. Son rôle est d'informer et d'associer les usagers au service public d'eau potable. Elle se réunit notamment pour :

- ▶ Examiner des rapports annuels d'activité, des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS),
- ▶ Donner un avis sur tout projet de Délégation de Service Public (DSP), tout projet de création de régie, de participation à un programme de recherche et de développement.



25/06/2015

Ordre du jour

- A. Présentation des projets de Rapports sur le Prix et la Qualité du Service – Exercice 2014
- B. Avis sur le mode de gestion du service public
 - a. Gestion des interconnexions – Compétence Transport
 - b. Exploitation collège territorial Vannes est Rhuys – Compétences Production et Transport
- C. Questions diverses

05/11/2015

Ordre du jour

- A. Projet d'évolution de la grille tarifaire – Service Distribution de Eau du Morbihan
- B. Projets de tarifs 2016
 - a. Tarifs Production
 - b. Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)
 - c. Tarifs Distribution
- C. Participation à un programme de recherche : Amélioration de la connaissance de l'aquifère alimentant les forages de l'unité de production de la Lande à Beignon – Programme de recherche du BRGM.
- D. Information sur la loi Brottes
- E. Questions diverses



Contrôle d'exploitation

Gestion des services

Sur le territoire de Eau du Morbihan, l'exploitation du service d'eau potable est réalisée majoritairement dans le cadre de marchés de prestation de service ou de délégations de service public.

Les exploitants, opérateurs privés, actuellement présents sont : SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS. Les 3 régies communales en vigueur avant 2012 sont maintenues.

Eau du Morbihan est la collectivité responsable et le donneur d'ordre : à ce titre, elle se doit de contrôler les sociétés auxquelles les missions d'exploitation technique du service et de gestion de la clientèle ont été confiées.

Ce contrôle a pour but :

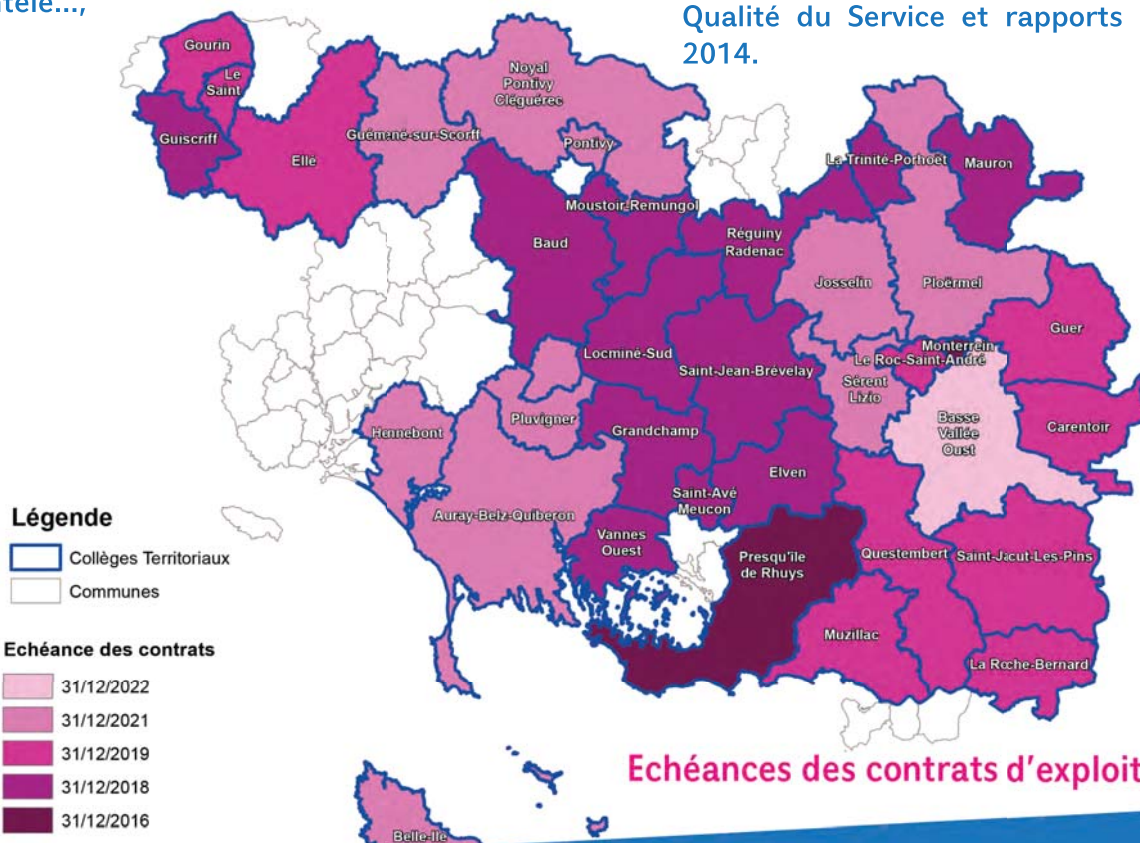
- De s'assurer de la qualité des réalisations et de la réactivité de l'exploitant,
- De contrôler l'application des clauses contractuelles sur différents volets : techniques, grilles tarifaires, gestion clientèle...,

- D'exercer les compétences confiées en exploitation en toute transparence.

Réalisations 2015

Contrats prenant effet en 2015 :

- Gourin Distribution : STGS affermage,
- Gourin Production : SAUR marché de prestations de service (MPS),
- Pontivy Production : SAUR MPS,
- Mangoër 2 : SAUR MPS,
- Conduite de la procédure de renouvellement du contrat Production de Vannes est Rhuys – Attribution 2016,
- Avenants aux contrats en cours pour introduire des modifications liées à l'évolution du patrimoine (usines, suppression, ...), changement du régime de TVA et raccordements d'indices,
- Rédaction des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service et rapports d'expertise 2014.



Echéances des contrats d'exploitation



Moyens financiers

Les budgets 2015

Les budgets correspondent aux compétences transférées, à savoir :

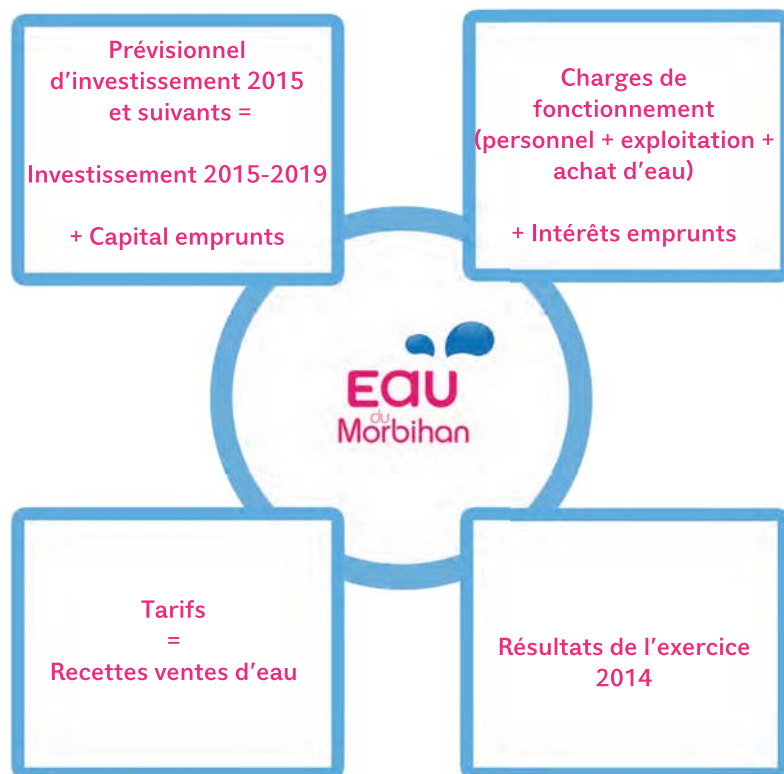
- Un budget Production*,
- Un budget Transport/Négoce,
- Un budget Distribution.

Notamment, le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros intégrant les coûts communs de production, transport, achats d'eau extérieurs et sécurisation (tant en fonctionnement qu'en investissement) est resté constant à 0,61€/m³. Ce tarif est maintenu en 2016. Il s'applique au budget Distribution de Eau du Morbihan comme à ses membres qui ont conservé cette compétence.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2015-2019 prévoit des projets d'investissement annuels en moyenne à hauteur de :

- 10,3 M€/an – compétence Production,
- 1,7 M€/an – compétence Transport,
- 7 M€/an – compétence Distribution.

* Le budget principal du SDE (antérieur à 2012) perdure en 2015, mais fusionne avec le budget Production en 2016, pour devenir le budget Principal-Production.



Définition : le budget détermine chaque année les actions qui seront entreprises. Le vote du budget est un acte de prévision des recettes à encaisser et des dépenses à payer sur l'année. Le vote du budget est également un acte juridique d'autorisation d'engagement des dépenses votées. Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.





Moyens financiers

Comptes administratifs

Définition : lors de l'établissement du budget, les recettes attendues de l'année doivent couvrir les dépenses prévisionnelles. Cet équilibre inclut le résultat réel de l'exercice précédent, par section, constaté au Compte Administratif, également soumis au vote de l'assemblée.

En effet, si le budget est un état de prévisions, il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées, par un relevé exhaustif des recettes et des dépenses effectivement réalisées.

Comptes administratifs 2015	Budget général	Budget Production	Budget Transport-Négoce	Budget Distribution
Fonctionnement				
Recettes	7 505 061,04 €	23 207 491,06 €	27 983 116,60 €	17 788 822,11 €
Dépenses	6 712 286,38 €	14 399 725,55 €	23 966 601,28 €	15 423 147,12 €
Résultats de clôture Fonctionnement	792 774,66 €	8 807 765,51 €	4 016 515,32 €	2 365 674,99 €
Investissement				
Recettes	4 138 845,08 €	9 170 289,06 €	11 475 085,66 €	21 078 862,00 €
Dépenses	1 806 032,67 €	13 322 959,67 €	7 064 633,97 €	28 239 326,58 €
Résultats de clôture Investissement	2 332 812,41 €	- 4 152 670,61 €	4 410 451,69 €	- 7 160 464,58 €

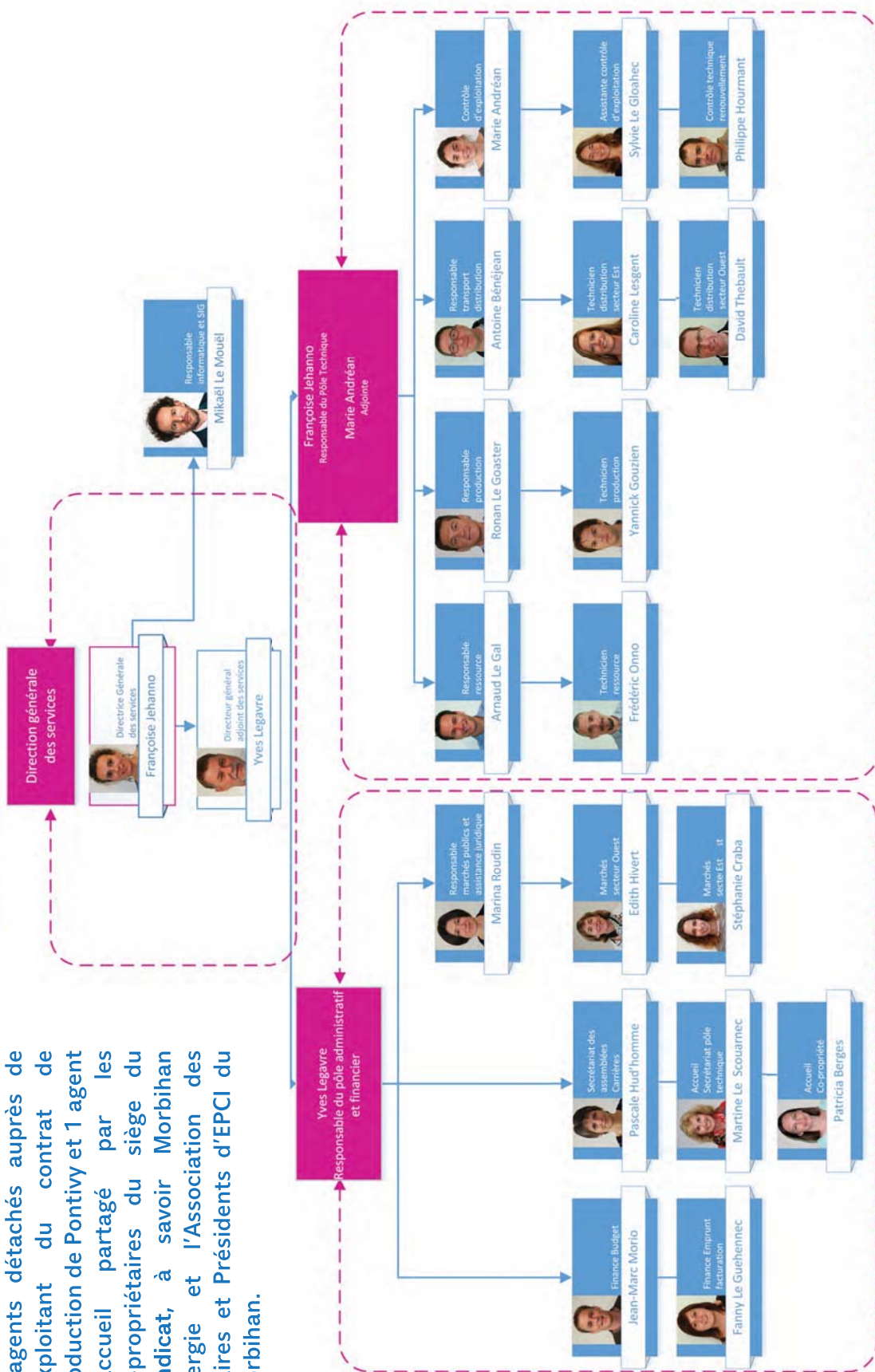
Vers
Investissement

Les résultats et les affectations correspondants sont repris dans les budgets 2016. Par budget, les excédents de clôture des sections de fonctionnement sont affectés en partie sur les sections d'investissement couvrant le déficit de cette section, assurant un financement complémentaire et réduisant ainsi le recours à l'emprunt. Le solde non affecté est repris en section de fonctionnement.

Cette capacité à investir pour moderniser, entretenir le patrimoine (unités de production, réservoirs, canalisations,...) et assurer la sécurisation (recherches en eau, protection de la ressource, interconnexions, ...) est le garant de la continuité et de la qualité du service public d'eau potable.

Les services se composent de 20 personnes auxquelles s'ajoutent 2 agents détachés auprès de l'exploitant du contrat de production de Pontivy et 1 agent d'accueil partagé par les co-propriétaires du siège du syndicat, à savoir Morbihan Energie et l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan.

Trombinoscope des services





La solidarité départementale, de l'eau potable !

production

transport

distribution



service public d'eau potable

Syndicat de l'Eau du Morbihan

27 rue de Luscanen - CS 72011
56001 Vannes cedex
Tél. 02 97 47 91 39

www.eaudumorbihan.fr



Mentions légales :

Directeur de la publication : Aimé Kerguéris - Co-directrice de la publication : Françoise Jehanno
Rédaction - Conception - Crédits photos : Eau du Morbihan - Edition : Septembre 2016